

Nations Unies S/2004/821  
**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 octobre 2004  
Français  
Original: anglais  
04-54320 (F) 221004 221004  
**\*0454320\***

**Lettre datée du 15 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Je me réfère à la déclaration du Président en date du 15 août 2004 (S/PRST/2004/30), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié ma Représentante spéciale pour le Burundi, agissant en liaison étroite avec mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, d'établir les faits et de lui faire rapport aussi rapidement que possible au sujet du massacre de réfugiés de la République démocratique du Congo qui s'est produit à Gatumba (Burundi) le 13 août 2004.

Comme suite à l'exposé oral des premiers résultats de l'enquête fait par le Secrétariat au Conseil de sécurité le 3 septembre 2004, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport conjoint de l'Opération des Nations Unies au Burundi, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les événements qui se sont produits à Gatumba le 13 août 2004.

Je saisis cette occasion pour exprimer de nouveau ma vive préoccupation devant les crimes dont ont été récemment victimes des civils innocents au Burundi et en République démocratique du Congo. Comme le Conseil de sécurité l'a relevé à plusieurs reprises dans ses résolutions et les déclarations de son président, il faut mettre un terme à l'impunité et les auteurs des crimes tels que celui qui est décrit dans le rapport ci-joint doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport aux membres du Conseil de sécurité. (*signé*) Kofi A. Annan  
2 0454320f.doc

**S/2004/821**

Rapport conjoint de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de l'Opération des Nations Unies au Burundi et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le massacre de Gatumba 5 octobre 2004

Table des matières

*Paragraphes Page*

I. Introduction . . . . .	1–6	3
II. Résumé . . . . .	7–12	3
III. Le massacre dans son contexte régional . . . . .	13–23	5
IV. Le camp de Gatumba . . . . .	24–37	7
V. Le massacre et ses répercussions . . . . .	38–60	10
A. Réactions en République démocratique du Congo . . . . .	45–47	10
B. Réactions au Burundi . . . . .	48–50	11
C. Réaction du Gouvernement rwandais . . . . .	51	12
D. Répercussions politiques en République démocratique du Congo . . . . .	52–56	12
E. Répercussions politiques au Burundi . . . . .	57–60	13
VI. Enquête et conclusions de l'ONUB et de la MONUC . . . . .	61–98	14
A. Reconstitution de l'attaque . . . . .	66–78	15
B. Réaction des responsables des forces armées, de la gendarmerie et de l'Administration burundaise . . . . .	79–85	17
C. Allégations de participation au massacre . . . . .	86–97	18
D. Allégations de militarisation du centre de transit . . . . .	98	20
VII. Conclusions . . . . .	99–105	21
VIII. Recommandations . . . . .	106–110	22
Annexes		
I. Sigles . . . . .		23
II. Plan du Centre de transit de Gatumba au moment de l'attaque . . . . .		24
III. Région de Gatumba . . . . .		27

**I. Introduction**

1. Dans la nuit du 13 août 2004, un centre de transit bénéficiant de l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et abritant des réfugiés congolais et des rapatriés burundais à Gatumba, dans la province de Bujumbura Rural au Burundi, a été brutalement attaqué par un groupe important d'hommes armés. Au total, 152 réfugiés congolais des communautés tutsies du Sud-Kivu, connus sous le nom de Banyamulenge ont été tués, 106 ont été blessés et 8 sont toujours portés disparus. Il semblait que les réfugiés aient été pris pour cible en raison de leur appartenance ethnique.

2. Le 15 août, le Conseil de sécurité a demandé aux Représentants spéciaux du Secrétaire général au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC) de mener immédiatement une enquête conjointe sur le massacre.

3. Le 14 août, une enquête a été entreprise par des spécialistes des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi.

Un premier rapport a été achevé dans l'après-midi du 14 août. Des spécialistes des droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) se sont joints à l'équipe le 16 août. L'équipe a reçu une assistance des observateurs militaires de l'ONUB.

4. Au cours de son enquête, l'équipe s'est rendue sur les lieux du massacre à Gatumba et a interrogé un groupe représentatif de personnes, y compris des survivants, des témoins, des membres des autorités civiles et militaires du Burundi et de la RDC, des représentants du HCR et d'autres organismes humanitaires, des membres de la communauté diplomatique et d'autres acteurs pertinents au Burundi et dans l'est de la RDC, au cours des deux semaines qui ont suivi.

Le rapport préliminaire de l'enquête concernant les droits de l'homme a été envoyé au Secrétaire général le 27 août 2004.

5. Après avoir été informé oralement le 3 septembre, le Conseil de sécurité a prié l'ONUB et la MONUC de poursuivre l'enquête afin d'identifier les responsables de l'attaque et de soumettre un rapport final sur le massacre. En réponse à cette demande, les deux missions ont constitué une équipe pluridisciplinaire en ajoutant aux spécialistes des droits de l'homme et aux observateurs militaires des officiers des contingents, des éléments de la police civile des Nations Unies, et des spécialistes des affaires politiques, du désarmement et de la démobilisation, et ont poursuivi l'enquête dans l'est de la RDC et au Burundi.

6. Le présent rapport contient les conclusions des enquêtes préliminaires et de suivi.

**II. Résumé**

7. L'enquête conjointe menée par la MONUC et l'ONUB sur les événements du 13 août a permis d'établir les faits fondamentaux du massacre, tels que le moment de l'attaque et la méthode utilisée ainsi que le nombre et le sort des victimes.

Toutefois, malgré une enquête approfondie au Burundi et dans l'est de la RDC, l'équipe des Nations Unies n'a pas pu jusqu'à présent identifier de manière décisive

## S/2004/821

ceux qui avaient commis ou financé les meurtres. Néanmoins, des informations suffisantes ont été recueillies pour justifier la poursuite de l'enquête.

8. L'équipe a été en mesure de conclure que les éléments de preuve disponibles impliquent une organisation rebelle burundaise, le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), le seul groupe ayant revendiqué la responsabilité, comme ayant probablement participé au massacre, mais sans être le seul groupe à être impliqué. Les indications concernant la présence d'autres groupes, provenant en grande partie du témoignage des survivants de l'attaque, étaient crédibles, mais n'avaient pas pu être confirmées indépendamment par l'équipe des Nations Unies lors de ses enquêtes ultérieures.

9. L'attaque avait pour cible les réfugiés banyamulenge de l'est de la RDC qui avaient fui en juin les combats dans cette région entre des factions de l'armée et des groupes armés. Les combats avaient des causes politiques complexes liées au processus de transition en RDC.

10. Les Banyamulenge sont depuis longtemps considérés comme favorables au Rwanda par de nombreux acteurs de la région, même s'ils ont pris part aux combats des deux côtés en juin 2004, et même si beaucoup d'entre eux se sont réfugiés à Gatumba par crainte de représailles. Les Gouvernements burundais et rwandais, ainsi que le Vice-Président munyamulenge de la RDC ont affirmé que les réfugiés de Gatumba avaient été tués par une alliance de groupes anti-Tutsis opérant à partir de l'est de la RDC, qui comprendrait, selon la source utilisée, des éléments des Forces armées de la RDC, des membres d'un groupe rebelle hutu du Rwanda, composé en partie d'ex-éléments des Forces armées rwandaises (FAR) et d'Interahamwe, et des Maï Maï. L'équipe des Nations Unies a mené une enquête sur chacune de ces affirmations et a suivi les pistes qui méritaient une enquête supplémentaire, mais elle n'a pas pu trouver des preuves déterminantes impliquant un de ces acteurs.

11. Le massacre a eu lieu à un moment critique des processus de paix en RDC et au Burundi et a failli les faire dérailler. Immédiatement après l'attaque, le Burundi et le Rwanda ont menacé d'envahir la RDC pour poursuivre les groupes considérés comme responsables. L'attaque a été exploitée par des éléments extrémistes des principaux partis politiques dans les deux pays afin de durcir leurs positions concernant le partage du pouvoir, la démobilisation, la restructuration des forces armées et les élections. Des médiateurs régionaux et internationaux, y compris des médiateurs de l'ONUB et de la MONUC, se sont efforcés depuis le massacre d'aider les deux gouvernements à relancer les processus de paix. La situation politique dans les deux pays reste fragile.

12. Les conclusions de l'enquête sont fondées sur l'évaluation par l'équipe des Nations Unies des éléments de preuve qu'elle a recueillis au cours du mois suivant le massacre. Une grande partie des éléments de preuve les plus utiles a été perdue parce que les lieux du massacre ont été fortement contaminés avant l'arrivée de l'équipe et que les corps des victimes ont été enterrés sans analyse médico-légale.

Néanmoins, l'équipe a recueilli suffisamment d'informations au sujet de ce crime grave pour recommander une enquête judiciaire approfondie aussi bien au niveau national, sous la direction du Gouvernement burundais avec l'entière coopération de la RDC et du Rwanda, qu'au niveau international, sous la direction de la Cour pénale internationale.

### III. Le massacre dans son contexte régional

13. Le massacre de Gatumba a eu lieu à un moment critique pour les efforts internationaux et régionaux visant à établir la stabilité, l'ordre et des institutions démocratiques après six années de guerre en RDC et 11 années de conflit au Burundi.

14. Au Burundi, l'Accord d'Arusha d'août 2000 prévoyait une période de transition de trois ans qui a commencé le 1er novembre 2001 et devait prendre fin le 31 octobre 2004, après l'adoption d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections pour la formation d'un gouvernement d'après transition. En novembre 2003, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), l'un des deux groupes rebelles qui avaient refusé de mettre fin aux hostilités, a signé un accord global de cessez-le-feu et s'est joint au Gouvernement de transition, faisant ainsi des FNL d'Agathon Rwasa le dernier groupe rebelle restant à l'écart du processus de paix.

15. Le dirigeant des FNL, Agathon Rwasa, a constamment refusé de participer aux négociations politiques avec le Gouvernement de transition, en déclarant qu'il ne négocierait qu'avec les détenteurs réels du pouvoir, la classe dirigeante politique et militaire tutsie. Les FNL refusent de négocier dans le cadre établi de l'Accord d'Arusha et prétendent être le seul interlocuteur avec lequel un accord de partage du pouvoir devrait être conclu.

16. Le FNL est une force qui compte à peine quelque 1 500 combattants, qui opèrent surtout au Burundi, principalement dans les provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza (toutes deux adjacentes à la RDC) et dans les environs de Bujumbura.

Sa position stratégique lui permet de maintenir des pressions sur la population civile de la capitale. Les forces des FNL occupent des positions très proches de celles des Forces armées burundaises (FAB) et elles préfèrent tendre des embuscades aux unités des FAB plutôt que de les engager dans des batailles véritables. Les forces conjointes des FAB et du CNDD-FDD avaient sérieusement affaibli les FNL au cours des mois qui ont précédé le massacre de Gatumba.

17. Le massacre s'est produit à un moment où des négociations intensives avaient lieu au sujet des arrangements de partage du pouvoir pour la période d'après transition, des dispositions d'une nouvelle constitution, et de la fixation de la date des élections nationales. Dans un processus parallèle, les FAB devaient également commencer à caserner leurs troupes, à intégrer d'anciens combattants rebelles dans leurs rangs, et à accepter le désarmement et la démobilisation de la majorité de leurs soldats.

18. La transition en RDC a commencé le 30 juin 2003 avec la participation de tous les signataires de l'Accord global et inclusif signé à Pretoria en décembre 2002, mais certaines questions clés de sécurité, en particulier l'intégration de toutes les anciennes forces belligérantes dans une nouvelle armée nationale – les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) – et le démantèlement des groupes armés étrangers, en particulier les rebelles rwandais qui se trouvent dans l'est de la RDC, n'ont toujours pas été résolues.

19. Depuis 1993, l'est de la RDC a été le creuset des conflits dans la région des Grands Lacs. Les flux massifs de réfugiés provenant du Burundi et du Rwanda dans les années 90 ont déstabilisé les relations intercommunautaires déjà fragiles. Les

## S/2004/821

rwandophones congolais, tels que les Banyamulenge du Sud-Kivu, sont souvent devenus les victimes de groupes armés burundais et rwandais. Dénoncés par certains politiciens du Kivu comme des étrangers n'ayant pas le droit d'occuper des terres, des postes politiques ou des positions de pouvoir, les Banyamulenge ont appuyé surtout le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) dirigé par des Banyamulenge, dont les forces commettaient régulièrement des atrocités contre les populations civiles des Kivus. Ils sont donc devenus l'ennemi principal des groupes armés locaux pro-Kinshasa luttant contre le RCD-Goma et l'occupation rwandaise dans les Kivus, connus sous le nom de Maï Maï.

20. Malgré la signature de l'Accord global et inclusif et le début de la transition en RDC, le Sud-Kivu est resté un champ de bataille pour de nombreux groupes armés. Les groupes maï maï locaux alliés à Kinshasa ont été incorporés officiellement dans la nouvelle hiérarchie des FARDC, mais semblent parfois agir indépendamment.

Certains d'entre eux collaborent avec un groupe armé rwandais, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), souvent appelées ex-FAL ou Interahamwe, même si la vaste majorité de ses membres n'a pas pris part au génocide de 1994 au Rwanda. Dans les plaines de la Ruzizi, les Maï Maï ont également des interactions avec le FNL burundais, dont les membres traversent souvent la frontière pour s'approvisionner et échapper à l'armée burundaise. Un groupe armé banyamulenge, dirigé par Patrick Masunzu, opposé au Rwanda et au RCD-Goma et allié à Kinshasa, contrôle également une partie des plaines de la Ruzizi et des hautes terres de Minembwe, et a théoriquement été intégré dans les FARDC.

21. La crise de Bukavu dans l'est de la RDC en mai et juin 2004 était due, parmi d'autres facteurs, au manque de progrès dans le processus de transition en RDC et, en particulier, aux retards enregistrés dans la réforme et l'intégration des forces militaires. La crise s'est aggravée lentement à partir de février 2004. Les tensions entre le colonel Jules Mutebutsi, commandant régional militaire adjoint du Sud-Kivu, et ses supérieurs hiérarchiques (d'abord, le général de brigade Prosper Nabyolwa et ensuite, depuis avril 2004, le général Mbuza Mabe, représentant tous deux la composante de l'ex-gouvernement) ont commencé à s'intensifier lorsque Mutebutsi, un Munyamulenge allié au RCD-Goma, s'est rebellé contre ses supérieurs hiérarchiques et a maintenu son contrôle sur plusieurs centaines d'hommes.

22. Les tensions à Bukavu ont pris une nouvelle dimension à la fin mai et au début juin lorsque Jules Mutebutsi, allié à Laurent Nkunda, un autre officier dissident qui avait appartenu au RCD-Goma, a pris Bukavu sous le prétexte d'empêcher un génocide contre la population banyamulenge. Sous les pressions internationales, les troupes de Nkunda se sont finalement retirées vers le nord le 6 juin, et celles de Mutebutsi se sont retirées au sud vers Kamanyola le 8 juin. Le lendemain matin, les FARDC, qui avaient reçu des renforts de l'ouest de la RDC, ont pu pénétrer à nouveau dans Bukavu.

23. Toutes les parties, y compris les troupes des FARDC lorsqu'elles sont entrées à Bukavu le 9 juin, ont pillé et maltraité les civils et, dans certains cas, violé des femmes et des filles. Les civils banyamulenge ont été l'une des principales cibles de la violence, ce qui les a incités à s'enfuir de Bukavu et d'Uvira craignant des représailles des FARDC après le retrait de Nkunda et de Mutebutsi. Ces réfugiés se sont regroupés à Gatumba.

**S/2004/821**

#### **IV. Le camp de Gatumba**

24. Le centre de transit de Gatumba est situé juste à l'ouest de la ville de Gatumba dans la province de Bujumbura Rural. Il se trouve entre la frontière avec la RDC, à peine 3,4 kilomètres à l'ouest, et la capitale du Burundi, Bujumbura, 20 kilomètres au sud-est. La ville congolaise la plus proche est Uvira, 6 kilomètres à l'ouest. Un bataillon d'infanterie des FAB ainsi qu'une unité de la Gendarmerie sont stationnés à moins d'un kilomètre au nord-est du camp de transit.

25. Le camp servait depuis 1996 de point de transit pour les réfugiés de la RDC, les réfugiés burundais revenant de la RDC et, parfois, les populations déplacées à l'intérieur du Burundi. Il a été réactivé en octobre 2002 pour faire face à l'afflux de réfugiés congolais venant de la zone du Sud-Kivu. Ces réfugiés ont été pour la plupart réinstallés dans le camp de transit de Cishemeye (province de Cibitoke) et remplacés par des groupes de rapatriés burundais venant de la RDC. Les installations comprenaient 31 tentes, séparées en deux groupes. Les réfugiés congolais occupaient un groupe de 15 tentes de couleur verte, et les rapatriés burundais un groupe de 16 tentes de couleur blanche. Ces deux groupes étaient séparés par une distance d'environ 40 mètres. Le centre n'était pas clôturé, conformément à la politique générale du HCR visant à donner aux réfugiés la plus grande liberté de mouvement possible.

26. L'afflux au Burundi de réfugiés provenant du Sud-Kivu dans l'est de la RDC a commencé le 9 juin 2004. Les réfugiés sont entrés dans les provinces burundaises de Bujumbura Rural et Cibitoke en traversant la Ruzizi. Ils sont arrivés par groupes séparés, selon leur origine ethnique et géographique, et se sont installés dans trois centres de transit, y compris Gatumba. □ l'époque, le camp était occupé par des groupes de rapatriés burundais venant de la RDC et quelques familles de personnes déplacées venant des communes voisines de la province de Bujumbura Rural.

27. La plupart des réfugiés banyamulenge dans le centre de transit de Gatumba étaient venus d'Uvira. Selon plusieurs sources, les résidents du camp auraient été séparés entre sympathisants de Jules Mutebutsi, le colonel banyamulenge allié au RCD-Goma qui avait attaqué Bukavu en juin, et sympathisants de Patrick Masunzu, le dirigeant banyamulenge d'un groupe armé pro-Kinshasa. Toutefois, l'équipe des Nations Unies n'a pas pu déterminer la composition ou l'affiliation politique, le cas échéant, de la population du camp au moment du massacre.

28. Au moment de l'attaque, la population de réfugiés du centre de transit de Gatumba était évaluée à 411 familles (soit 1 767 personnes, dont 820 étaient des résidents). Le reste de la population était réparti entre la commune de Gatumba et la ville de Bujumbura. Les derniers arrivés avaient des liens étroits avec les communautés banyamulenge installées depuis longtemps à Bujumbura, et en particulier avec les anciens fonctionnaires d'Uvira<sup>1</sup>. En outre, 317 rapatriés burundais venant de la RDC et de Tanzanie se trouvaient au centre de transit.

29. Le 12 juin 2004, le Ministère burundais de l'intérieur a convoqué une réunion avec le Coordonnateur des affaires humanitaires de l'ONU, les organismes des

---

<sup>1</sup> Un certain nombre de Banyamulenge du Sud-Kivu, et surtout d'Uvira, résidaient à Bujumbura depuis de nombreuses années, et se rendaient chaque jour de Bujumbura à Uvira pour leur travail.

## S/2004/821

Nations Unies et l'ONUB, qui venait d'être créée, afin d'examiner les mesures qui devaient être prises immédiatement concernant l'afflux de réfugiés venant de la RDC<sup>2</sup>. □ l'issue de la réunion, le Gouvernement burundais a accepté qu'il fallait transférer les populations de réfugiés dans des endroits plus éloignés de la frontière conformément aux principes internationaux et s'est engagé à fournir au HCR les noms des endroits désignés pour l'établissement de nouveaux camps. Il a également été convenu que le Gouvernement burundais renforcerait le personnel civil et les éléments de la Gendarmerie afin de faciliter la gestion et la protection des sites. □ la fin de la réunion, le Gouvernement s'est engagé à désigner les camps de transfert dans un délai de trois jours.

30. Alors que le HCR insistait sur leur réinstallation, les réfugiés eux-mêmes manifestaient une forte réticence envers leur réinstallation dans des camps situés à une plus grande distance de la frontière car ils espéraient pouvoir retourner en RDC dès que la situation serait stabilisée. Plusieurs visiteurs venant de la RDC auraient également encouragé les réfugiés à attendre leur rapatriement. Il s'agissait notamment du Gouverneur du Sud-Kivu le 27 juin 2004, d'un membre du Sénat le 26 juillet, du Ministre des affaires sociales et de sa délégation les 31 août et 1er septembre, et du Vice-Président congolais Azarias Ruberwa, les 12 et 13 août, qui a rencontré une délégation de réfugiés à son hôtel. Les réfugiés restaient peu enclins à être réinstallés, même après le massacre de Gatumba.

31. Conformément à ces accords, la Gendarmerie a accru les effectifs déployés à Gatumba, qui sont passés de six à 10 hommes. Néanmoins, le Gouvernement a repoussé la désignation de nouveaux sites pendant plusieurs semaines, bien que le HCR ait envoyé des rappels répétés concernant la nécessité d'accélérer le transfert et que les agents humanitaires aient insisté sur le fait que la proximité de la frontière posait des risques sérieux pour les réfugiés du camp.

32. Alors que l'instabilité au Sud-Kivu se poursuivait, les préoccupations en matière de sécurité sont restées une question critique. Entre la mi-juin et la date du massacre, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) assistant la population congolaise ont reçu régulièrement des informations concernant l'entrée de personnes et/ou de groupes armés au Burundi à partir de l'est de la RDC, la présence d'armes dans les centres de transit, les visites de dirigeants locaux du Sud-Kivu appartenant à différentes factions, les mouvements transfrontières illégaux de personnes essayant de pénétrer au Burundi, et les personnes effectuant une « navette quotidienne » entre le Burundi et la RDC<sup>3</sup>. 33. Les informations provenant des autorités burundaises de contrôle des frontières concernant des personnes armées qui n'avaient pas été autorisées à

---

<sup>2</sup> A cette réunion, le Gouvernement burundais était représenté par les Ministres de l'intérieur, de la sécurité publique, de la défense, et de la réinsertion. Le système des Nations Unies était représenté par le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général à l'ONUB, le Coordonnateur des affaires humanitaires, le HCR, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>3</sup> Les migrations journalières entre Uvira et Gatumba ont été confirmées lors de missions effectuées chaque semaine de l'autre côté de la frontière par le personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en juillet et août. Les réfugiés interrogés ont indiqué qu'ils se rendaient à Uvira pour vérifier l'état de leur logement et de leurs biens. Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Burundi, rapports des missions, juillet-août 2004.



## S/2004/821

traverser la frontière ont confirmé que le Gouvernement avait pris des mesures pour séparer les civils des personnes et groupes armés. Toutefois, l'arrestation d'un certain nombre de personnes armées au camp de transit de Karurama dans la province de Cibitoke à la fin du mois de juin, et ensuite dans la province de Bujumbura Rural, montrait qu'il existait des lacunes dans les procédures de contrôle aux frontières.

34. La présence de groupes armés de la RDC et du Rwanda dans les provinces de Cibitoke et de Bubanza le long de la frontière avec la RDC a été une situation constante depuis le début de l'année<sup>4</sup>. Au début du mois de juillet, quelque 200 combattants armés du FDLR sont entrés dans la province de Cibitoke, une incursion en territoire burundais que les FAB n'ont pas pu contrôler pendant plusieurs jours<sup>5</sup>. En outre, malgré une amélioration relative de la situation dans les communes du nord de la province de Bujumbura Rural (y compris dans la zone autour de Gatumba), les FAB et l'administration provinciale ont confirmé que les FNL étaient toujours actives dans la forêt de Rukoko et dans les communes limitrophes de la province de Bubanza.

35. Qui plus est, les gouverneurs des provinces de Cibitoke et de Bujumbura Rural ont exprimé des préoccupations au sujet de la situation générale en matière de sécurité dans les communes où se trouvaient les réfugiés, étant donné que ceux-ci fréquentaient la population locale et ne restaient pas dans les camps. Le faible taux d'occupation de certains abris à Gatumba, confirmé par le HCR et les ONG, montrait qu'il y avait des mouvements constants des réfugiés entre le camp, le village voisin et Bujumbura.

36. Au cours des semaines qui ont précédé l'attaque, des tracts ont été distribués par un groupe peu connu appelé « Mouvement congolais des combattants non violents pour la démocratie » incitant à des attaques contre les Banyamulenge. Les tracts, rédigés en français et en kiswahili, ont été découverts à Uvira et au marché central de Bujumbura. L'un de ces tracts a également été découvert au centre de transit de Gatumba. Il semble que les Banyamulenge n'aient pas pris ces tracts au sérieux et n'aient pas informé le HCR ou les autorités lorsque ces tracts ont commencé à circuler.

37. Malgré toutes ces préoccupations, ni les autorités civiles burundaises ni les FAB n'ont pris des mesures appropriées et en temps voulu pour assurer la protection des réfugiés et des civils burundais dans le camp. L'action gouvernementale a été caractérisée par une perception – exprimée par certaines autorités civiles et militaires burundaises – selon laquelle la stabilité au Sud-Kivu serait rétablie et permettrait rapidement le retour des réfugiés en RDC<sup>6</sup>.

---

4 Cellule de la sécurité du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, rapports hebdomadaires présentés à l'équipe des Nations Unies chargée de la sécurité, janvier-juillet

2004. La présence de groupes armés dans ces provinces a incité l'équipe à recommander le maintien de la phase IV de sécurité dans les provinces de Bubanza et Cibitoke (février 2004).

5 Réunion avec le chef d'état-major des FAB, Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Burundi, juillet 2004.

6 Réunions avec le chef d'état-major des FAB et le Gouverneur de la province de Bujumbura Rural, Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Burundi, juillet 2004.

## **S/2004/821**

### **V. Le massacre et ses répercussions**

38. Le 13 août 2004, entre 22 heures et 22 h 30, le centre de transit de Gatumba a subi une attaque qui a duré environ 90 minutes et a causé la mort de 152 réfugiés. Cent six autres ont été blessés et 8 sont portés disparus<sup>7</sup>. L'immense majorité des morts et des disparus, 147, étaient des Banyamulenge.

39. Sur les 15 tentes qui abritaient les réfugiés congolais, 11 ont été brûlées, 8 complètement et 3 partiellement. Les tentes des réfugiés congolais encore en place étaient percées de balles. Les agresseurs n'ont visé aucune du groupe des 16 tentes qui abritaient des rapatriés burundais.

40. La plupart des morts étaient des femmes et des enfants; 51 corps étaient complètement brûlés, les autres présentaient des impacts de balles et des brûlures.

Parmi les blessés, la plupart étaient blessés par balle, tandis que d'autres avaient été brûlés. Une petite fille de 8 ans avait été blessée d'un coup de machette à la tête.

41. Un responsable de la MONUC est arrivé à Gatumba le 14 août à 7 heures et des fonctionnaires de l'ONUB à 9 heures, plusieurs heures après le massacre, alors que les blessés avaient été emmenés à Bujumbura pour y être soignés. Les lieux du massacre n'étaient pas protégés et n'avaient pas été bouclés et de nombreux résidents du camp, agents des services d'assistance, soldats et fonctionnaires gouvernementaux s'y trouvaient.

42. La nuit de l'agression, seulement 6 des 10 gendarmes chargés de surveiller ce qui se passait à l'intérieur du camp et d'assurer la sécurité de ses habitants auraient été en poste. Lorsque l'attaque a commencé, ces six gendarmes auraient pris la fuite. Ils n'avaient aucun moyen de communication

43. Ni les 100 soldats des FAB ni les 30 gendarmes qui auraient été en fonction près du centre n'ont apparemment tenté de défendre le camp une fois que le massacre a commencé, alors même que l'unité des FAB avait apparemment alerté son quartier général quand les tirs avaient commencé. Les FAB et la gendarmerie sont arrivés sur les lieux quelques heures après la fin de l'attaque.

44. Les corps de ceux qui avaient été tués ont été inhumés le 16 août 2004, près du camp, dans une fosse commune, sans avoir fait l'objet d'un examen médico-légal. Beaucoup ont été inhumés sans avoir été identifiés.

### **A. Réactions en République démocratique du Congo**

45. Un communiqué publié le 14 août 2004 par la présidence de la RDC a vigoureusement condamné le massacre, le qualifiant d'« acte méprisable perpétré contre la population civile congolaise ». Le Président, M. Joseph Kabila, a demandé la création immédiate d'une commission d'enquête internationale pour en identifier les responsables et faire en sorte que ses auteurs soient punis.

46. Une déclaration distincte publiée le 14 août par le RCD-Goma dénonçait le « génocide de réfugiés congolais » commis à Gatumba. Le RCD-Goma alléguait que deux compagnies des FARDC conduites par un certain major Ekofu, adjoint du

---

<sup>7</sup> Dans les heures qui ont immédiatement suivi le massacre, 147 personnes sont mortes et 111 ont été blessées. Cinq personnes sont ultérieurement décédées de leurs blessures.

## **S/2004/821**

colonel Nyakabaka, commandant du théâtre d'opérations des plaines de la Ruzizi, était passé au Burundi dans la nuit du 13 août et s'était joint aux FNL pour perpétrer le massacre. Il déclarait en outre que l'attaque avait été planifiée par le commandant de la 10e région militaire des FARDC, le général Budja Mabe, afin d'empêcher les réfugiés Banyamulenge de rentrer en République démocratique du Congo, en particulier à Bukavu et Uvira. Le RCD-Goma terminait sa déclaration en exigeant l'ouverture d'une enquête internationale aboutissant à l'engagement de poursuites devant la Cour pénale internationale, au désarmement forcé de toutes les « forces génocidaires » alliées, y compris les Maï-Maï et l'achèvement rapide de l'intégration militaire en RDC pour améliorer la sécurité à la frontière<sup>8</sup>.

47. Le 16 août, dès l'arrivée à Goma de la délégation du RCD-Goma, Laurent Nkunda a publié un communiqué déclarant qu'il « ne ferait pas deux fois la même erreur », faisant allusion à sa décision de se retirer de Bukavu sous la pression internationale. Il expliqua que son retrait avait abouti au « génocide de Gatumba », que le massacre « confirme qu'il existe un plan d'extermination des Banyamulenge » et qu'il poursuivrait sa lutte jusqu'au départ du Gouvernement de transition en place à Kinshasa<sup>9</sup>.

### **B. Réactions au Burundi**

48. Le lendemain du massacre, le porte-parole des FNL déclara à la presse que c'est son organisation qui avait mené l'attaque. Selon les déclarations initiales, les FNL n'avaient attaqué que les positions de la gendarmerie et des FAB se trouvant près du camp, mais ultérieurement, dans un communiqué de presse daté du 15 août, le Secrétaire aux relations étrangères des FNL déclara que les FNL avaient attaqué le « camp militaire » de Gatumba, alléguant que le camp de réfugiés abritait le « commandement militaire banyamulenge ». Cette déclaration donnait à penser que les FNL avaient initialement attaqué les positions des FAB et de la gendarmerie et que des éléments des FAB s'étaient enfuis vers le camp de réfugiés où des Banyamulenge armés avaient pris leur défense. Selon d'autres déclarations faites ultérieurement à la presse par des sources des FNL, le camp avait été attaqué tantôt parce que des individus armés s'y trouvaient, tantôt parce que les Banyamulenge avaient soutenu les FAB. Finalement, quelque trois semaines après l'attaque, une source des FNL a déclaré que les FNL n'avaient absolument pas participé à l'attaque mais en avaient publiquement assumé la responsabilité en échange d'armes que lui avait fournies le groupe congolais commanditaire du massacre.

49. Le Président du Burundi, M. Domitien Ndayizeye, en visite au camp de Gatumba le 14 août, condamna vigoureusement l'attaque et reprocha aux FNL de « tenter de justifier leur crime par des motifs militaires ». Il déclara que le Burundi avait été attaqué par un groupe armé venant de la RDC et ajouta que les premiers éléments de l'enquête et les témoignages des survivants indiquaient que les attaquants parlaient des langues congolaises, le kirundi et d'autres langues de la région. Le Président burundais déclara que son gouvernement ferait tout son possible pour que les auteurs du massacre soient traduits en justice<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Communiqué du RCD en date du 14 août 2004.

<sup>9</sup> Communiqué de presse, Minova, 16 août 2004.

<sup>10</sup> AFP, 14 août 2004.

## **S/2004/821**

50. Le porte-parole des FAB ajouta quant à lui lors d'une conférence de presse tenue le 14 août que le massacre « était un génocide contre les Tutsis dans la région des Grands Lacs parce que des informations dont nous disposons indiquent que ce sont les FNL, associées à la milice maï-maï, qui ont attaqué le camp<sup>11</sup> ».

### **C. Réaction du Gouvernement rwandais**

51. Dans un communiqué publié le 14 août, le Rwanda a accusé les FDLR d'avoir participé à l'attaque aux côtés des FNL et de groupes armés congolais, et a demandé au Gouvernement de la RDC et à la communauté internationale de les désarmer par la force. Le Ministre rwandais des affaires étrangères, Charles Murigande, a ajouté que « s'ils n'agissent pas, le Rwanda réagira lui-même, y compris, si nécessaire, en combattant les rebelles hutus à l'intérieur du Congo<sup>12</sup> ».

### **D. Répercussions politiques en République démocratique du Congo**

52. Le massacre de Gatumba, qui a eu lieu deux mois seulement après la crise de Bukavu, a provoqué une onde de choc dans toute la RDC et mis gravement en péril le processus de transition. Le massacre s'est produit quelques heures après qu'Azarias Ruberwa, le Vice-Président munyamulenge représentant la composante RCD-Goma du Gouvernement de transition, se fut entretenu à Bujumbura avec des représentants des réfugiés du centre de transit de Gatumba. Le Vice-Président Ruberwa était en visite officielle au Burundi dans le but d'encourager les réfugiés banyamulenge à rentrer en République démocratique du Congo.

53. M. Ruberwa s'est déclaré révolté par l'attaque, qui avait eu lieu quelques heures après sa rencontre avec des réfugiés de Gatumba. Dans un discours empreint d'émotion prononcé lors de l'inhumation, il a expliqué pourquoi il estimait que le massacre constituait un acte de génocide. Tout en demandant l'ouverture d'une enquête internationale, il a une nouvelle fois affirmé que les auteurs du massacre étaient burundais, rwandais et congolais. Il a également promis aux survivants qu'ils rentreraient en République démocratique du Congo, par la force si nécessaire.

M. Ruberwa s'est également déclaré pessimiste quant à l'état de la transition en RDC, affirmant que le processus n'avait pas abouti, que la réconciliation avait échoué, que la sécurité n'avait pas été rétablie et qu'il fallait faire une pause pour identifier les remèdes nécessaires. Il est ensuite parti pour Goma, fief du RCDGoma et capitale du Nord-Kivu, où il a unilatéralement proclamé une semaine de deuil national.

54. Après que la tension eut monté pendant une semaine, M. Ruberwa a annoncé de Goma le 23 août que le RCD-Goma suspendait sa participation aux institutions de transition. Tous les ministres et membres du Parlement appartenant au RCDGoma n'appuyaient pas la suspension, qui demeurait temporaire. Sous l'effet de fortes pressions nationales et internationales, les ministres et membres du Parlement RCD-Goma sont retournés à Kinshasa pour le 29 août et ont accepté de participer de nouveau aux institutions de transition, à condition que l'on procède à une évaluation des résultats de l'action du Gouvernement de transition.

---

<sup>11</sup> Reuters, 14 août 2004.

<sup>12</sup> BBC News, 15 août 2004.

## **S/2004/821**

55. Le clivage politique créé par le massacre, non seulement au sein du Gouvernement et du Parlement de transition mais aussi dans l'opinion publique, a rendu plus difficile la mise en place en RDC d'un processus de transition associant toutes les parties. La faction rwandophone du RCD-Goma, contestant la légitimité de la transition au motif qu'elle n'avait pu empêcher le massacre, s'est retrouvée isolée du reste du parti et du pays. De ce fait, le Vice-Président Ruberwa risque maintenant d'avoir plus de difficultés à défendre le programme du RCD-Goma au sein des institutions de transition. Ce développement risque de compromettre les chances d'une application effective de l'Accord global et inclusif. Les forces rwandophones extrémistes, qui font valoir que les accords de paix ont été violés et que leur seule option est de reprendre la lutte armée, ont pu se faire entendre et constituent une menace supplémentaire pour le processus de transition.

56. Gatumba a aussi compromis les efforts visant à parvenir à une véritable réconciliation, qui contribuerait à instaurer le climat nécessaire à des élections générales libres et équitables. Le massacre de Gatumba est le dernier d'une série de tueries visant apparemment la communauté banyamulenge. Comme lors des précédents massacres dans la région (visant notamment des civils congolais non tutsis), il n'a pas apparemment retenu l'attention de l'appareil judiciaire congolais.

De même, aucun responsable des FARDC ni combattants Nkunda et Mutebutsi n'ont été accusés du meurtre de Banyamulenge ou de civils congolais non tutsis durant la crise de Bukavu.

### **E. Répercussions politiques au Burundi**

57. Le massacre de Gatumba a eu des répercussions sur le processus de transition au Burundi, ainsi que sur les relations du Burundi avec ses voisins, en particulier la RDC. Les États de la région qui se sont réunis à Dar es-Salaam en août ont condamné l'attaque, déclaré que les FNL étaient une organisation terroriste et demandé à l'Union africaine et au Conseil de sécurité de se prononcer dans le même sens. L'ONUB a suspendu ses entretiens avec la direction des FNL au sujet de la transition. Depuis le massacre, les FAB semblent avoir adopté, du point de vue militaire, une attitude plus agressive contre les unités des FNL sur le terrain. Si les motifs de la déclaration des FNL revendiquant la responsabilité du massacre ne sont toujours pas clairs, le résultat pratique de cette revendication a été d'accroître l'isolement du groupe au Burundi et dans la région.

58. Depuis le massacre, des groupes extrémistes tutsis qui n'ont pas accepté la formule de partage des pouvoirs arrêtée à Pretoria en juin ont invoqué l'attaque pour exiger un renforcement du rôle des partis à dominante tutsie dans les institutions étatiques de l'après-transition. Ces exigences ont empêché la conclusion d'un accord sur le partage des pouvoirs entre tous les groupes burundais qui auraient ouvert la voie à l'adoption d'une constitution post-transition et à des élections.

59. De même, des hauts dirigeants des FAB ont indiqué qu'ils étaient réticents s'agissant d'intégrer les anciens combattants rebelles dans l'armée et de faire rentrer les troupes des FAB dans les casernes en prélude au lancement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion prévu dans l'Accord d'Arusha. L'étape finale du processus de transition, à savoir l'organisation et la tenue d'élections, exige que la sécurité règne, et il faut pour cela désarmer et démobiliser les combattants rebelles et faire rentrer les troupes des FAB dans les casernes.

## **S/2004/821**

60. En outre, le chef d'état-major des FAB, le général Germain Niyoyankana, a déclaré que les FAB n'excluaient pas la possibilité de lancer une offensive en RDC, au côté du Rwanda, pour protéger les frontières de la RDC des attaques d'une « alliance de forces négatives » composée des FNL, des FDLR et d'une partie de l'armée congolaise<sup>13</sup>.

### **VI. Enquête et conclusions de l'ONUB et de la MONUC**

61. Dès le départ, l'équipe d'enquêteurs de l'ONUB et de la MONUC a été confrontée à un certain nombre de difficultés échappant à son contrôle qui l'ont empêchée de réunir et d'analyser toutes les informations indispensables pour identifier les responsables du massacre. Les deux missions n'ont été informées du massacre que plusieurs heures après qu'il eut pris fin : la MONUC au petit matin et l'ONUB à 7 heures, le 14 août. Les missions n'ont donc pas été en mesure d'agir durant la nuit. L'équipe d'enquêteurs n'a pas pu déterminer exactement ce qui s'est passé sur les lieux entre le moment où le massacre a pris fin et celui où les fonctionnaires de l'ONU sont arrivés, si ce n'est que durant les heures qui ont suivi l'attaque, des membres des FAB, aidés par des gendarmes, ont transporté les blessés vers les hôpitaux de la capitale.

62. Deuxièmement, lorsque les membres de la MONUC et de l'ONUB sont arrivés, les éléments de preuves qui pouvaient demeurer sur les lieux avaient été contaminés. Les autorités burundaises n'avaient pas bouclé le secteur pour protéger ces preuves et un grand nombre de survivants, de parents des victimes, de représentants des pouvoirs publics et d'autres personnes se déplaçaient à l'intérieur de ce qui restait du camp. Aucune preuve matérielle susceptible de permettre d'identifier les agresseurs ne fut donc trouvée sur les lieux. L'équipe d'enquêteurs n'a pas été en mesure d'établir s'il y avait eu des blessés parmi les agresseurs, les soldats burundais ou les gendarmes.

63. Troisièmement, les corps des victimes ont été inhumés sans examen médico-légal.

64. Quatrièmement, les témoignages des survivants varient considérablement, voire se contredisent. Certains témoins ont fait des déclarations incohérentes, et les ont modifiées au fil des entretiens. Cela pouvait certes être dû au traumatisme qu'ils avaient subi, mais aussi à la peur des représailles ou à l'influence des allégeances ethniques et politiques, étant donné les vastes répercussions politiques que pouvait avoir le massacre. Les déclarations faites par les dirigeants politiques et communautaires ont aussi pu influencer les déclarations faites ultérieurement par les témoins et les survivants.

65. Enfin, à ce jour, les autorités burundaises n'ont fourni aux enquêteurs aucune information qui expliquerait pourquoi les autorités militaires et civiles n'ont apparemment pas réagi – c'est ainsi que l'armée n'a pu produire aucune preuve matérielle substantielle attestant que son poste de Gatumba avait été attaqué – ni produit de preuves corroborant les déclarations des responsables burundais selon lesquelles c'étaient des troupes congolaises qui étaient derrière le massacre.

---

<sup>13</sup> AFP, 17 août 2004.

**S/2004/821**

**A. Reconstitution de l'attaque**

66. Les déclarations de témoins recueillies sur les lieux du massacre donnent à penser que l'attaque a commencé le 13 août à 22 heures ou peu après et a duré de 60 à 90 minutes.

67. Des survivants du massacre ont déclaré que c'est d'abord en entendant des battements de tamtam et des chants religieux qu'ils ont pensé qu'une attaque était imminente. Plusieurs personnes ont indiqué avoir entendu un coup de sifflet et un ordre avant que l'attaque soit lancée.

68. Selon des témoins, les agresseurs étaient « nombreux » et comprenaient des hommes, des femmes et des enfants en armes. Certains auraient été totalement ou partiellement vêtus d'uniformes militaires, d'autres étaient en civil. Les chiffres donnés par les observateurs quant au nombre des agresseurs varient considérablement. Un suspect arrêté par les FAB qui affirme avoir participé à l'attaque a déclaré que les agresseurs étaient entre 90 et 120. Toutefois, la fiabilité de ce témoignage a été mise en doute, car l'intéressé a donné différentes versions de l'attaque lors de divers entretiens avec les enquêteurs. Les FAB estiment que les agresseurs étaient 600 au total. Certains témoins affirment qu'ils étaient 200. Les militaires membres de l'équipe d'enquête ont conclu qu'il était impossible, à partir des déclarations des témoins, de dire combien les agresseurs étaient exactement, mais ils ont estimé qu'ils étaient probablement entre 100 et 300, compte tenu de la durée de l'opération et de la manière dont elle avait été exécutée.

69. Tous ceux qui ont été interrogés, y compris les réfugiés qui ont pu fuir et les rapatriés burundais qui se trouvaient dans les tentes faisant face à celles qui ont été attaquées, ont déclaré que les agresseurs parlaient plusieurs langues : kirundi, kinyarwanda, lingala, kiswahili et kifulero. Ces trois dernières langues sont parlées en RDC, et les survivants et témoins en ont déduit que les auteurs du massacre étaient d'origine congolaise<sup>14</sup>; les deux premières, parlées au Burundi, au Rwanda et dans l'est de la RDC, sont très similaires et il peut être difficile de les différencier au cours d'une agression armée menée en pleine nuit.

70. Des témoins ont déclaré que, durant l'attaque, des slogans communément utilisés par le FNL ont été criés en kirundi, langue principale du Burundi. Ces slogans étaient notamment les suivants : « nous sommes des soldats de Dieu », « nous allons exterminer tous les Tutsis en Afrique centrale », « tuez ces chiens, ces Tutsis », « aujourd'hui, vous les Tutsis, que vous soyez Rwandais, Congolais ou Burundais, vous allez mourir ».

71. Les agresseurs auraient également scandé ou crié d'autres slogans comme « à bas les Banyamulenge » et « nous devons exterminer les Banyamulenge, nous ne voulons pas qu'ils reviennent au Congo ».

72. Sur la base des témoignages des survivants, des trajectoires des coups de feu et de l'examen des douilles retrouvées au sol, l'équipe d'enquête a estimé que les assaillants ont d'abord ouvert le feu de 70 à 80 mètres au nord-ouest du groupe de tentes vertes qui abritaient les réfugiés banyamulenge, ligne à partir de laquelle ils

---

<sup>14</sup> La frontière entre la RDC et le Burundi est poreuse et les langues ethniques locales sont couramment parlées par des personnes d'ethnies différentes. Par le passé, les combattants qui ont attaqué des civils congolais parlaient parfois en kinyarwanda pour tromper leurs victimes et les amener à penser qu'elles étaient attaquées par des Interahamwe rwandais.

## **S/2004/821**

ont tiré les premiers coups de feu sur les abris des réfugiés congolais. Il semble qu'ils se soient alors approchés des tentes, tirant au hasard à l'intérieur de chacune d'elles à partir de l'entrée puis y entrant pour tuer et brûler les survivants. De nombreuses douilles ont été trouvées à l'entrée de chaque tente, le long de l'allée centrale à l'intérieur de chaque tente et sur les sentiers avoisinants.

73. Les enquêteurs ont trouvé de nombreux corps à l'intérieur et autour des tentes. Certains portaient des impacts de balle, d'autres étaient brûlés au point d'être méconnaissables. Les corps ont été rassemblés et comptés par les humanitaires présents sur le site.

74. Huit tentes avaient été complètement détruites par le feu; trois avaient été partiellement détruites. Des matières inflammables, notamment de l'huile alimentaire, avaient été distribuées aux réfugiés quelques jours auparavant et ont peut-être contribué à l'étendue des dommages. Les parois des tentes qui n'avaient pas été totalement détruites étaient criblées de balles, tout comme les cinq tentes qui n'avaient pas été brûlées. Les parois de certaines des tentes avaient été déchirées, apparemment par des réfugiés tentant de s'échapper.

75. La partie du camp abritant les rapatriés burundais n'a pas été touchée lors de l'attaque. Aucun mal n'a été fait aux Banyamulenge qui partageaient les tentes des Burundais. Les rapatriés burundais interrogés pensaient que les attaquants avaient délibérément visé les réfugiés banyamulenge. Ils ont déclaré que les agresseurs leur avaient dit de rester calmes, de rester dans leurs tentes et avaient promis de ne pas leur faire de mal. Ils ont aussi indiqué que les agresseurs criaient qu'il fallait tirer sur les tentes vertes – celles qui abritaient les Banyamulenge.

76. Après l'attaque, les agresseurs se sont retirés, apparemment sans laisser de trace. Certains témoins ont déclaré qu'un groupe d'agresseurs a quitté le camp en direction de la RDC (à l'ouest), en direction de la Ruzizi (Kiliba), en emmenant six réfugiés. Un autre groupe d'agresseurs se seraient dirigés vers le lac Tanganyika (juste au sud). L'individu affirmant avoir pris part au massacre et qui a été arrêté ultérieurement déclare qu'il n'en est rien. Selon lui, les agresseurs n'ont emmené personne avec eux, mais ont tué trois personnes juste à l'extérieur du camp de transit, alors qu'ils sortaient de celui-ci.

77. Lors d'une battue effectuée le 22 août, les soldats de l'ONU n'ont trouvé aucune preuve du passage des agresseurs, ni dans un sens ni dans l'autre, dans un rayon de 2 kilomètres autour du camp de Gatumba. Toutefois, cette battue n'était pas définitive car la région frontalière est très poreuse, pour une grande part non gardée et ses caractéristiques naturelles permettent de passer facilement sans se faire remarquer par les autorités de part et d'autre. L'équipe d'enquêteurs s'est rendue à Kiliba, le point d'entrée côté RDC par lequel, selon le RCD-Goma, les auteurs du massacre seraient passés. Les autorités militaires aux postes frontière congolais et burundais de Kiliba ont nié avoir vu ou entendu un quelconque mouvement la nuit du massacre. Le commandant des FARDC du district d'Uvira a déclaré aux enquêteurs que l'enquête qu'il avait effectuée pour déterminer si certains agresseurs avaient traversé la frontière avant ou après le massacre aux points de contrôle de Kiliba et de Gatumba n'a mis au jour aucune preuve de passage cette nuit-là.

78. Il n'y aurait eu ni mort ni blessé parmi les agresseurs. Les enquêteurs qui ont essayé de déterminer si, après le massacre, des individus victimes de blessures liées à des combats avaient été admis dans des hôpitaux de l'est de la RDC se sont



## **S/2004/821**

heurtés à un refus de la direction de ces hôpitaux, même si des investigations officieuses menées dans les mêmes hôpitaux n'ont permis d'y découvrir aucun patient susceptible d'être lié au massacre.

### **B. Réaction des responsables des forces armées, de la gendarmerie et de l'Administration burundaise**

79. Ni les 100 soldats des FAB ni les 30 gendarmes en poste à moins de 1 kilomètre au nord-est du centre de transit de Gatumba ne se sont portés à la défense du camp, malgré le fait que la compagnie des FAB aurait alerté son quartier général au début de l'attaque. Des éléments des FAB et de la gendarmerie sont arrivés sur les lieux plusieurs heures après la fin de l'attaque.

80. Les autorités administratives auraient également été informées de l'attaque par leurs représentants à Gatumba alors que le massacre se déroulait. Il semble qu'aucune consigne concernant une réaction n'ait été donnée; les autorités civiles se sont rendues pour la première fois sur les lieux du massacre aux premières heures de la matinée du 14 août 2004 et ont aidé les organismes humanitaires internationaux à évacuer les blessés sur Bujumbura.

81. Aucuns renforts n'ont été envoyés de Bujumbura ou d'ailleurs pour porter secours aux réfugiés ou prêter assistance aux FAB ou à la gendarmerie de Gatumba.

82. Selon les versions des autorités militaires, un groupe d'assaillants a encerclé le camp militaire et un autre a encerclé le camp de la gendarmerie pour empêcher toute tentative de porter secours aux réfugiés. Les attaquants, prétendument armés de fusils, de grenades et même de lance-roquettes, auraient été postés aux diverses entrées des camps et auraient empêché les soldats et les gendarmes d'intervenir.

83. Quatre jours après le massacre, des éléments des FAB ont présenté à l'ONUB des douilles qui auraient été trouvées à quelque 230 mètres devant la caserne des FAB à Gatumba, à l'appui de leur affirmation que les casernes des FAB et de la gendarmerie se sont trouvées en même temps sous le feu des assaillants pendant l'attaque du centre de transit. D'après les autorités burundaises, les douilles abandonnées par les attaquants à proximité de la caserne de la gendarmerie ont été emportées par des enfants du voisinage.

84. Toutefois, l'équipe chargée de l'enquête n'a pas pu confirmer ces affirmations.

Un épais rideau d'arbres et de buissons obstrue la vue de la caserne des FAB depuis l'endroit où les assaillants auraient fait feu. Les militaires membres de l'équipe ont estimé que si les assaillants avaient voulu localiser sérieusement leur cible, ils auraient choisi une autre position. L'équipe a donc estimé que les prétendues attaques dirigées contre les casernes de la compagnie des FAB et de la gendarmerie étaient militairement peu plausibles. Par ailleurs, elle ne croit pas que cette attaque aurait pu empêcher les FAB de réagir. Rien n'indique que certains des 100 militaires des FAB ou des 30 gendarmes se trouvant dans les casernes ont effectivement riposté. L'équipe n'a pas été autorisée à pénétrer dans l'enceinte des deux casernes pour constater tout dégât matériel causé par la prétendue attaque.

85. En ce qui concerne la sécurité du camp, 6 seulement des 10 gendarmes normalement affectés à la garde du camp étaient, semble-t-il, présents la nuit du 13 août. En réponse aux questions, ils ont affirmé avoir ouvert le feu en direction des assaillants et avoir épuisé leurs munitions avant de courir se mettre à couvert de

**S/2004/821**

l'autre côté de la route. Ils ne disposaient pas de moyens de transmissions. L'équipe n'a pas été en mesure de confirmer leur version des faits.

### **C. Allégations de participation au massacre**

#### **Allégations de participation des FNL**

86. L'équipe a conclu que les éléments dont on disposait paraissaient appuyer la thèse que les FNL ont participé à l'attaque. En effet, l'organisation s'est empressée de la revendiquer; certains aspects de l'agression rapportés par les témoins, en particulier les chants religieux, correspondent aux pratiques des FNL et les tueries ont eu lieu dans une zone d'activité des FNL.

87. Il n'empêche que si les FNL ont bien participé à l'attaque, tout semblerait indiquer qu'elles n'ont pas agi seules. Leur description des événements qui ont conduit au massacre et de leur rôle dans l'opération était confuse et a changé sous plusieurs rapports importants au cours des semaines qui ont suivi les tueries. Les renseignements dont on dispose au sujet de l'attaque, et en particulier des descriptions crédibles des différentes langues parlées par les intervenants, donnent à penser que d'autres groupes y ont participé.

88. De surcroît, les raisons pour lesquelles les FNL ont attaqué les Banyamulenge, groupe auquel l'organisation rebelle ne s'était pas attaquée jusque-là, restent obscures. D'après une théorie, en revendiquant publiquement la responsabilité de l'attaque, le groupe cherchait peut-être à saper un processus de paix qui menaçait de priver l'organisation et ses dirigeants de tout rôle politique, tout en prouvant qu'il était toujours en mesure de mener des opérations militaires. L'équipe de l'ONU n'a pas pu confirmer cette hypothèse.

#### **Allégations de participation des FARDC**

89. Immédiatement après l'attaque, le 14 août, le RCD-Goma a publié une déclaration à Kinshasa, signée par son secrétaire général et son premier vice-président. Il affirmait que deux compagnies des FARDC, commandées par le major Ekofo, ont uni leurs forces à celle des FNL pour perpétrer le massacre afin d'empêcher les réfugiés partisans du RCD-Goma de rentrer en République démocratique du Congo. Interrogé par l'équipe de l'ONU au sujet du rôle d'Ekofo, le commandant du district militaire d'Uvira a nié qu'il ait pu intervenir. La veille au soir, le major Ekofo avait été grièvement blessé au bas-ventre par une balle d'AK-47. Le commandant de district a affirmé que l'arme d'un de ses gardes était partie accidentellement. L'équipe de l'ONU a cherché à tirer les choses au clair mais elle n'a pas été autorisée à interroger Ekofo, qui serait en train de se remettre de sa blessure dans un hôpital de Bukavu.

#### **Allégations de participation des Maï Maï**

90. L'équipe a été informée de plusieurs allégations selon lesquelles certains groupes politiques et militaires basés en RDC ou au Rwanda ou affiliés aux autorités de ces pays seraient derrière le massacre. Il a été question de la participation de combattants maï maï, tels que le groupe bafulero des colonels Nyakabaka et Kayamba, qui ont combattu le RCD-Goma dans le passé et sont profondément antirwandais.

Ils considèrent que les Banyamulenge du RCD-Goma constituent une

## S/2004/821

« cinquième colonne » au service des intérêts rwandais en RDC et refusent de les considérer comme des ressortissants congolais.

91. Depuis le soulèvement de Patrick Masunzu contre le RCD-Goma et le Rwanda en février 2002, les groupes maï maï de la Ruzizi ont trouvé un *modus vivendi* avec l'ancien officier de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et dirigeant politique munyamulenge. Ils ont combattu ensemble pour reprendre Uvira au RCD-Goma en octobre 2002, après le retrait des forces de défense rwandaises de la RDC et, plus récemment à Kamanyola, contre les troupes de Mutebutsi. On ne voit guère comment ces groupes maï maï, qui n'ont pas de formation militaire sérieuse, pourraient avoir les moyens d'organiser, diriger et mener à bien une opération militaire conjointe efficace avec les FNL, de nuit, sans laisser de traces de leur arrivée et de leur départ. Les Maï Maï n'ont pas la réputation, dans les plaines de la Ruzizi, d'être une force militaire bien organisée, résolue, compétente ou disciplinée.

On ne saurait toutefois écarter la possibilité de la participation au massacre de certains éléments maï maï spécialement choisis.

92. Le 14 août 2004, les FAB ont remis à la MONUC une lettre qu'elles auraient interceptée et qui, selon elles, apportait la preuve d'un lien entre les FNL et les Maï Maï. Les FAB en ont également distribué le texte à l'ONUB et à la presse internationale. Cette lettre, manifestement adressée aux FNL par un groupe maï maï appelé « Forces armées populaires », décrit par le menu le nombre d'éléments que le groupe maï maï aurait recrutés au Burundi et en RDC et fait état de l'envoi de munitions par ce groupe aux FNL. Après enquête, la MONUC a conclu que cette lettre était un faux visant selon toute vraisemblance à incriminer les Maï Maï<sup>15</sup>.

L'auteur de la lettre mentionne par ailleurs un Mouvement congolais des combattants non violents pour la démocratie, auteur d'un tract incitant à la haine ethnique, le 29 juillet 2004. L'authenticité de ce tract est également douteuse.

### **Allégations de participation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)**

93. Les FDLR constituent le principal groupe armé hutu rwandais en RDC. Il est composé d'unités de l'ancienne Armée de libération du Rwanda (ALiR I), de combattants rwandais installés dans les Kivu, dont certains anciens membres des FAR ou Interahamwe, ainsi que de l'ALiR II, constituée par les combattants rwandais qui se sont battus aux côtés des Forces armées congolaises pendant la deuxième guerre du Congo déclenchée en août 1998. Constituées en 2001, les FDLR représentent la branche armée d'un groupe dont les dirigeants politiques vivent en exil en Europe.

94. Les FDLR sont opposées au régime du Président Kagame au Rwanda et exigent l'organisation d'un « dialogue interrwandais » afin de négocier un accord de partage du pouvoir avec le Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir. Les FDLR cherchent à imposer cette négociation en lançant depuis leurs bases en RDC des opérations militaires visant à déstabiliser le Rwanda. Bien que leur manifeste

---

<sup>15</sup> Cette lettre était rédigée par un certain colonel Dunia Aochi, qui n'est pas un Maï Maï. Il s'agit en fait d'un civil bembe de Rusenga, en territoire de Fizi. Les numéros de matricule des soldats cités dans la lettre ne correspondent pas au modèle congolais. Il n'existe pas de Forces armées populaires; il s'agit peut-être d'une confusion avec les anciennes Forces d'autodéfense populaire du général Dunia, des FARDC. Il est fait état dans la lettre de la « zone de Fizi »; or, tout Congolais sait que Fizi est en fait un territoire.

## **S/2004/821**

proclame l'adhésion à la réconciliation et au développement, les officiers des FDLR tiennent un discours profondément marqué par une interprétation antitutsie de la politique au Rwanda et qui propage le révisionnisme concernant le génocide de 1994.

95. Les FDLR restent déterminées à reprendre le pouvoir au Rwanda et, ces derniers temps, ne s'en sont pas pris aux civils banyamulenge. Les FDLR du Sud-Kivu coexistent avec les forces banyamulenge de Masunzu, avec lesquelles elles se sont parfois alliées contre l'armée rwandaise. Elles auraient pris part à l'attaque contre le camp de Gatumba pour provoquer une intervention rwandaise en RDC, forçant ainsi le Gouvernement congolais à les utiliser comme alliées dans une nouvelle guerre. Toutefois, selon d'autres sources, il aurait été peu vraisemblable que les FDLR attaquent un camp où certains sympathisants de Masunzu avaient cherché refuge avec leur famille.

96. Toutefois, tous les éléments des ex-FAR ne relèvent pas de la structure hiérarchique des FDLR. Un groupe dissident dirigé par Faustin Nguba, un Hutu rwandais ancien membre des FAR et décrit par de nombreux habitants de la région comme un chef de guerre et un criminel, se livre au vol, au viol, au meurtre et aux enlèvements à but lucratif. Ce groupe, qui compte quelque 70 membres, est soupçonné d'avoir tué avec les FNL, en janvier 2004, les passagers d'un bus sur la route Kamanyola-Uvira. L'équipe n'a pas découvert de preuve tangible d'un lien entre Nguba et le massacre de Gatumba.

97. Des éléments des FNL burundaises, commandés par Eugène Bitaryumunyu, avaient une base dans la région de Sange, à proximité des positions des FDLR et de Nguba. Les FNL auraient dans le passé utilisé cette base comme camp d'entraînement. Les autorités burundaises ont arrêté Bitaryumunyu en juin 2004 et rien n'indique que son groupe ait été associé au massacre.

### **D. Allégations de militarisation du centre de transit**

98. Au cours des semaines qui ont précédé le massacre, des organismes humanitaires et des ONG ont fait état de rumeurs selon lesquelles des éléments pro-Mutebutsi du centre de transit de Gatumba étaient en train de s'armer. Des réunions de prières organisées le soir à l'extérieur du centre ont été interdites par les autorités burundaises, après qu'on eut signalé qu'il s'agissait de réunions de combattants. La prétendue militarisation du centre de transit était une justification avancée par les FNL lorsqu'elles ont par la suite revendiqué le massacre. Selon plusieurs sources, deux jours avant l'attaque, un officier rwandais et un officier supérieur banyamulenge du RCD-Goma se sont rendus au centre de transit. Leur visite aurait eu pour objet de recruter des combattants pour le groupe de Nkunda. L'équipe a été informée par ailleurs que de 20 à 37 partisans de Mutebutsi avaient quitté le camp plusieurs jours avant le massacre. Le HCR était au courant et n'a pas trouvé trace d'armes dans le camp. De même, l'équipe n'a pas trouvé trace après le massacre de la présence de caches d'armes et n'a pas été en mesure de confirmer de manière indépendante les informations faisant état d'opérations de recrutement.

## VII. Conclusions

99. Le Conseil de sécurité de l'ONU a prié l'ONUB et la MONUC de mener une enquête sur le massacre de Gatumba afin d'identifier les responsables de l'organisation et de la perpétration du massacre. Au bout de près d'un mois de travail, l'équipe n'a pas été en mesure d'identifier les organisateurs, les exécutants et les commanditaires de cette atrocité. Il a conclu que, d'après les éléments dont il dispose, les FNL ont probablement participé à l'attaque, sans toutefois pouvoir se faire une idée précise de la nature et de la portée de leur rôle probable. Les témoignages concernant l'attaque, en particulier au sujet des langues entendues, des alliances passées entre groupes armés de la région et les doutes quant à la capacité des FNL de mener cette opération sans appui extérieur, donnent à penser que d'autres groupes ou individus présents dans la région ont pu jouer un rôle important.

100. L'équipe a découvert très peu de faits en dehors de ceux qui sont consignés dans le rapport préliminaire au Conseil de sécurité : nombre de victimes, circonstances de leur mort, fait que les FLN ont revendiqué le massacre et large éventail d'accusations et de théories avancées par les acteurs politiques de la région après le massacre. Le principal élément – le lieu du massacre proprement dit – était contaminé avant l'arrivée des enquêteurs, environ sept heures après la fin du massacre. Si l'unanimité s'est faite au sujet de certains aspects importants de l'attaque à partir du témoignage des survivants – méthode utilisée par les assaillants, chants, langues parlées –, ces éléments ne constituent pas des preuves déterminantes de l'identité des attaquants. Certains des principaux témoins ont fait des récits contradictoires et, partant, peu crédibles.

101. L'attaque visait manifestement les Banyamulenge et répondait de toute évidence à des motivations ethniques et politiques. Comme on l'a indiqué à plusieurs reprises dans le présent rapport, nombre de groupes armés opérant dans l'est de la RDC et dans la région frontalière du Burundi nourrissent de vifs ressentiments à l'égard de ce groupe et d'autres pourraient avoir des raisons politiques d'empêcher son retour en RDC. De plus, l'équipe a constaté que des groupes armés opérant dans l'est de la RDC et au Burundi et impliqués dans des massacres de civils avaient pour habitude de collaborer de manière ponctuelle en fonction d'intérêts financiers et aux fins de trafic d'armes sans guère se préoccuper de considérations politiques ou idéologiques. On ne saurait exclure une attaque organisée en tant qu'opération mercenaire. Néanmoins, au moment de la rédaction du présent rapport, ni les éléments concrets découlant de l'attaque ni l'analyse des motivations politiques ou des capacités opérationnelles ne permettent de conclure à la participation probable de l'un ou l'autre ou de plusieurs de ces groupes.

102. Si les faits mis au jour n'ont pas permis à l'équipe de l'ONU d'établir de manière concluante l'identité des assaillants au-delà de la participation probable des FNL, des informations crédibles, encore que non confirmées, selon lesquelles un ou plusieurs éléments de la RDC auraient pu participer au massacre, justifient la poursuite de l'enquête.

103. Quelles que soient les intentions des cerveaux, des organisateurs et des auteurs des tueries, le massacre a certainement servi les intérêts de personnes souhaitant peut-être faire capoter les fragiles processus de paix en cours dans la région. Il a constitué un grave revers de plus pour la transition en RDC et continue d'en

## **S/2004/821**

hypothéquer lourdement le progrès. Il a envoyé une onde de choc dans tout le processus de transition au Burundi à un moment crucial pour sa réussite.

104. Comme on l'a noté plus haut, bien que des responsables militaires et des agents de l'état se soient entretenus avec les enquêteurs sur place, le Gouvernement burundais n'a pas fourni à l'ONU de mise au point officielle concernant les faits entourant les réactions des FAB et de la gendarmerie la nuit du massacre ni d'éléments étayant ses affirmations selon lesquelles des groupes armés provenant de la RDC auraient participé au massacre. Le Procureur général du Burundi n'a pu s'entretenir avec des représentants de l'ONUB pour exposer l'état de son enquête.

Les contacts pris avec le Gouvernement rwandais n'ont pas permis de dégager de preuves concrètes que des éléments de la RDC ont participé au massacre.

105. Enfin, l'équipe tient à souligner que les autorités burundaises ont négligé de déplacer le camp de réfugiés dans un endroit plus sûr avant l'attaque ainsi que de protéger suffisamment les réfugiés et de leur venir en aide le soir du massacre.

### **VIII. Recommandations**

106. Le massacre de Gatumba a été un crime perpétré contre des civils appartenant à un groupe ethnique donné dans une région marquée systématiquement depuis un demi-siècle par des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Afin de briser le cercle de l'impunité qui caractérise également ces crimes ainsi que la politique ethnique de violence suscitée par cette impunité, l'ONUB et la MONUC recommandent au Conseil de sécurité d'encourager l'ouverture immédiate de poursuites judiciaires aux niveaux national et international afin que les organisateurs et les auteurs des tueries soient identifiés, poursuivis et traduits en justice.

107. Le Conseil de sécurité devrait encourager vivement le Gouvernement burundais à mener une enquête policière et judiciaire approfondie conduisant à l'identification et à la poursuite des responsables. Il convient d'encourager le Gouvernement burundais à solliciter à cette fin une aide technique internationale et ce gouvernement devrait pouvoir compter sur la coopération sans réserve du Gouvernement de la RDC et du Gouvernement rwandais.

108. Au niveau international, l'organe compétent pour continuer l'enquête et poursuivre les responsables est la Cour pénale internationale, et le Gouvernement burundais devrait être encouragé à la saisir immédiatement. L'équipe chargée de l'enquête ONUB-MONUC a réuni des informations qui, sans être suffisantes pour pouvoir tirer des conclusions au stade actuel, pourraient être utiles à une enquête de la Cour.

109. Par respect pour les victimes, et compte tenu de la grave instabilité politique qui continue de régner dans la région, les gouvernements et faiseurs d'opinion de la région devraient être invités à faire preuve de retenue dans leurs déclarations relatives au massacre de Gatumba.

110. Enfin, le Gouvernement burundais devrait être prié de prendre immédiatement toutes les mesures requises pour assurer la protection des populations réfugiées et déplacées se trouvant sur son territoire, notamment en éloignant les camps de réfugiés de la zone frontalière et en assurant une sécurité suffisante pour dissuader des attaques contre ces sites.

**S/2004/821**

**Annexe I**

**Sigles**

ALiR Armée de libération du Rwanda

APR Armée patriotique rwandaise

CNDD-FDD Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie

FAB Forces armées burundaises

FAR Forces armées rwandaises

FARDC Forces armées de la République démocratique du Congo

FDLR Forces démocratiques de libération du Rwanda

FNL Forces nationales de libération

FPR Front patriotique rwandais

HCR Haut Commissariat pour les réfugiés

MONUC Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires

ONG Organisations non gouvernementales

ONUB Opération des Nations Unies au Burundi

PAM Programme alimentaire mondial

RDC République démocratique du Congo

RCD-Goma Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma

24 0454320f.doc

**S/2004/821**

Annexe II

Plan du Centre de transit de Gatumba au moment de l'attaque

A. Première phase de l'attaque (estimation)

Position de tir probable des assaillants

Logements des réfugiés banyamulenge

Logements des rapatriés burundais

40 m

N Latrines

0454320f.doc **25**



**S/2004/821**

B. Deuxième phase de l'attaque (estimation) Logements des réfugiés banyamulenge

Logements des rapatriés burundais

N

Première ligne d'attaque probable

Deuxième ligne d'attaque probable

Latrines

26 0454320f.doc

**S/2004/821**

C. Centre de transit de Gatumba après l'attaque Logements des réfugiés banyamulenge

Logements des rapatriés burundais

Tentes incendiées

Latrines N

0454320f.doc 27

**S/2004/821**  
Annexe III  
Région de Gatumba